

Relevé de conclusions de la réunion
ARS – Assurance Maladie – Professionnels de santé libéraux
Le 2 juin 2020 de 13h30 à 14h30

Présents :

- ARS = P. Durand, E. Schwartzentruber, V. Dantard
- Assurance Maladie (DCGDR et DRSM) = L. Goeau, A. Receveur, S. Michel-Bourdel
- Professionnels de santé libéraux (Représentants des Ordres et URPS)

Cette réunion est la dernière sous cette forme, les nouvelles modalités de rencontre avec les professionnels de santé seront communiquées prochainement

De la même façon, le bulletin de suivi régional n'est plus diffusé et la communication auprès des professionnels de santé sera revue

1. Données chiffrées - COVID

Une dynamique épidémique faible mais appelant toujours la vigilance

Le taux de tests positifs est autour de 1 %

Le taux d'incidence standardisé est de 3 pour 100 000 habitants dans la région (contre 5 pour 100 000 en France entière)

Une attention toujours active sur les foyers. Dans ce cadre, 306 dossiers de signalement ont été suivis à l'ARS (cas confirmés ou suspicion importante dans des foyers types Ehpad, écoles, établissements de santé...) 196 situations clôturées – sur les signalements restants seulement 7 à 10 concernent des signaux forts.

Le nombre de dossiers de signalement s'explique en partie par la politique de tests et retests dans les EHPAD (on a parfois réalisé 3 à 4 campagnes massives de tests).

Pour l'instant il n'a pas été nécessaire de mobiliser les équipes mobiles EMIR (quel que soit le département de la région)

Le week-end dernier, des signalements avec cas positifs ont été enregistrés sur des lieux collectifs de résidences de travailleurs saisonniers arrivant de l'étranger. Ces cas sont suivis avec l'ARS PACA sans difficulté de traçabilité des parcours et de suivi de ces personnes.

Pour l'Assurance Maladie : concernant le *contact tracing*, moins de situations que prévu.

Depuis le 13 mai, on enregistre 545 patients confirmés et 1 618 cas contacts. Il est constaté une bonne prise en charge par les médecins.

Un seul nouveau cas positif avec 15 contacts ont été enregistrés le lundi de la Pentecôte qui est la journée la plus faible depuis le 11 mai.

Une vigilance à maintenir surtout avec l'été où les déplacements de population pourraient faire évoluer la situation épidémique.

2. Activité médicale

Le conseil de l'ordre des médecins 34, confirme que très peu de patients arrivent au cabinet avec des symptômes évocateurs du covid. Les téléconsultations diminuent et on note une reprise de l'activité habituelle.

SOS Médecins a noté le même phénomène.

Les centres dédiés Covid ferment au moins partiellement en contrepartie d'une reprise de l'activité de médecine générale.

Le Dr Rossignol, présidente du CDOM 82 précise qu'il est constaté une augmentation de l'activité de 30 % aux urgences de son territoire avec une difficulté pour hospitaliser ensuite les patients, en raison d'un manque de lits. Les hôpitaux n'ont pas encore réorganisé leur activité pour prendre en charge les demandes de soins classiques.

P. Durand précise que les stocks de certains médicaments hospitaliers sont encore réduits ce qui ne permet pas de reprendre les activités hospitalières traditionnelles. Ni les établissements hospitaliers, ni l'ARS, n'ont de visibilité sur l'approvisionnement de ces produits. C'est pour cela qu'il est particulièrement important de ne pas surcharger les hôpitaux avec des situations qui pourraient être gérées en ville et éviter les retards de prise en charge pour les patients.

3. Tests

L'ARS va diffuser un document sur la politique de tests pour l'Occitanie. On y trouvera une évolution de la doctrine pour l'utilisation des tests sérologiques.

Ils peuvent être réalisés plus largement pour les patients présentant des symptômes mais négatifs au test RT PCR (dans le respect des délais de réalisation des tests).

Dr Rossignol appelle à une utilisation mesurée de ces tests sérologiques qui ne doivent pas être réalisés de façon démagogique (beaucoup de demandes infondées).

Pascal Durand approuve en précisant qu'une communication précise sur l'intérêt des tests sérologiques doit être réalisée. Ces tests peuvent être réalisés pour les soignants au contact depuis plusieurs mois avec des patients Covid.

Pour rappel, le test ne protège de rien et les deux types de tests ont des indications différentes et complémentaires.

SIDEP permettra bientôt de comptabiliser les tests sérologiques.

4. Questions diverses

Question sur les renforts C15 sont-ils toujours actifs ? Peu à peu ils se désengagent. Cependant, pour l'ARS, il faudra réfléchir à utiliser plus largement ces renforts notamment pour prendre en charge en journée les appels concernant les soins ambulatoires non programmés.

En matière de soins palliatifs, un arrêté du 26 mai 2020 permet à tous les médecins de ville, en cas de difficulté d'approvisionnement en Midazolam, de prescrire les spécialités à base de Clonazepam, en dehors du cadre de leurs autorisations de mise sur le marché. Le médecin doit porter sur l'ordonnance la mention : « prescription hors-AMM exceptionnelle ».

Les difficultés d'accès aux EHPAD sont relevées par plusieurs professions (Masseurs kinésithérapeutes, médecins, infirmiers).

Le Dr Schwartzentruber le déplore en expliquant qu'il faut tenir compte prioritairement de l'état de santé du patient et de ses besoins ; afin d'éviter les pertes de chance, chaque patient doit pouvoir bénéficier des soins nécessaires et des professionnels de santé compétents en la matière ; il faut trouver un équilibre juste avec les interdictions d'entrée en EHPAD édictées par les directeurs et les besoins du résident. Ces situations nous amènent à rappeler que le patient doit toujours avoir le choix de son soignant.

Les « retex » d'après covid, permettront de recenser toutes ces difficultés pour éviter qu'elles ne se reproduisent lors d'une éventuelle prochaine crise.

Enfin, pour clôturer cette rencontre, l'ARS souligne la forte implication des professionnels de santé de ville. Les soins de ville ont joué tout leur rôle aux côtés des établissements hospitaliers.

Le Ségur de la santé est l'occasion de souligner la diversité des professionnels de santé libéraux, la qualité de leur organisation et de la coordination dans le cadre du système de santé.